

## COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un et vingt-six du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

**PRESENTS** : Mmes FOVET, LHOMMEAU, DALSTEIN, BUREAU, MÉGRIER, Mrs. POISBELAUD, TANGUY, BICHON, CALLOGNE, FUMOLEAU et SAVARY.

**ABSENTS** :

**SECRETAIRE DE SÉANCE**: Mme Géraldine LHOMMEAU

**DATE DE CONVOCATION** : 18/01/2021

#### **1 – POINT SUR CONTRAT AIDÉ DE PIERRE JAMIN :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin du contrat PEC de l'agent Pierre JAMIN le 12 février 2021. Suite aux mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire, le contrat de Pierre JAMIN peut être renouvelé dans les mêmes conditions que le précédent pour une durée de 6 mois supplémentaire.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat à compter du 13 février 2021 pour une durée de 6 mois et de 20 heures hebdomadaire et charge M. le Maire du suivi et de toute signature afférente à ce dossier.

#### **2 – VOTE DES SUBVENTIONS 2021 :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu de la MFR de St Denis du Pin concernant une demande de subvention pour des élèves de la commune scolarisés à cette MFR (4 élèves), l'an passé la commune avait délibéré pour attribuer une subvention de 45 € par élève scolarisé à la MFR de St Denis du Pin.

Après en avoir délibéré les élus décident d'attribuer pour 2021, les subventions suivantes pour un montant total de 1 120 € :

• <i>RESTOS DU CŒUR</i>	150 €
• <i>FOYER RURAL</i>	450 €
• <i>A.C.C.A.</i>	100 €
• <i>D.D.E.N.</i>	30 €
• <i>RALLYE VAL DE BOUTONNE</i>	100 €
• <i>SECOURS CATHOLIQUE</i>	30 €
• <i>DONNEURS DE SANG</i>	40 €

## COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021

- LA BANQUE ALIMENTAIRE 17 40 €
- MAISON FAMILIALE RURALE 180 €

### 3 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 :

Le conseil municipal prend connaissance des bases des impôts locaux 2020.

Après délibération, l'assemblée décide de maintenir à l'identique les taux communaux votés en 2020 pour 2021 soit :

TAXE HABITATION	7.44 %
TAXE FONCIER BATI	12.89 %
TAXE FONCIER NON BATI	37.92 %

### 4 – PRIX LOCATION SALLE DES FÊTES :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs pour la location de la salle des fêtes délibérés en janvier 2020.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide de maintenir les tarifs de location comme suit :

Tarifs 2020	Commune			Hors commune		
	½ journée	1 journée	2 jours	½ journée	1 journée	2 jours
<b>ÉTÉ</b>	60	110	160	120	200	300
<b>HIVER du 15/10 au 30/04</b>	75	140	220	135	230	360
<b>Foyer Rural</b>	1 300 €					
<b>Associations communales et RPI</b>	AG gratuité 2 gratuités par an					
<b>Associations hors commune</b>	10 € pour 2h 20 € pour ½ journée Prix commune pour 1 ou 2 journées					
<b>Caution</b>	500 € (sauf Foyer Rural)					

Eau, chauffage et électricité compris dans les prix.

En ce qui concerne la location annuelle au foyer rural, M. le Maire propose de revoir ce montant de 1 300€ courant 2021, comme il a été fait en 2020, avec la crise sanitaire et la non-utilisation de la salle.

**COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021****5 – POINT SUR LA VOIRIE, BÂTIMENTS ET AIRE DE LOISIRS :**

M. le Maire propose que les différentes commissions se réunissent à savoir :

- pour la Voirie : le 30 janvier 2021 à 9h00 à la mairie.
- pour les Bâtiments et l'Aire de Loisirs, une date est à prévoir.

Cela vaut convocation.

**6 – GESTION AIRE DE LOISIRS ET MONTANT DU LOYER POUR LA SAISON 2021**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il conviendrait de penser dès maintenant à la procédure pour la gestion annuelle de l'aire de loisirs pour la saison 2021.

En conséquence, le conseil municipal décide de lancer un appel à candidatures. Le gestionnaire devra avoir la compétence requise pour la vente de boissons et la restauration.

Le loyer mensuel était de 210 € durant la période d'occupation des lieux 2020 et une caution de 210 € était demandée à l'entrée dans les lieux et restituée au gestionnaire si les conditions d'occupation privative étaient respectées.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide de fixer le loyer à 210 € et la caution à 210 € pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2021

Un avis sera publié aux placards municipaux et communiqué dans le journal « L'Angérien Libre » pour appel aux candidatures à formuler avant le 20 février 2021.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier et de signer tout document afférent à ce dossier.

**7 – DOSSIER DETR 2021 : POUR PONT AIRE DE LOISIRS :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le pont de l'Aire de Loisirs nécessite d'être remplacé en raison de sa vétusté. Ce pont étant le seul accès à l'Aire de Loisirs, l'aire de jeux, la zone de pêche, le parcours de santé,... il convient de procéder à ces travaux à la fin de la période estivale 2021. Des devis ont été demandés, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'État dans le cadre de la DETR point 2 et auprès du Département de la Charente-Maritime dans le cadre du Fonds d'aide à l'équipement touristique.

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le plan de financement comme suit :

**COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021**

DÉPENSES en €		RECETTES en €	
Rénovation du pont	18 210.14	DETR Dossier Sécurité des biens et des personnes taux d'intervention 40%	7 284.05
		Département de la Charente-Maritime Fonds d'aide à l'équipement touristique Taux d'intervention 30% + 10% pour appartenance à Vals de Saintonge Communauté	7 284.05
		Autofinancement 20%	3 642.04
Total HT en €	18 210.14	Total HT en €	18 210.14
Total TTC en €	21 852.17	Total TTC en €	21 852.17

L'assemblée donne son accord pour déposer des demandes de subventions et charge M. le Maire du suivi et de toute signature afférente à ce dossier.

**8 – DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par Soluris signé suite à la délibération du 31 juillet 2018. Il convient de désigner un délégué RGPD, après en avoir délibéré l'assemblée désigne Mme Marie-Christine FOVET comme référent RGPD. Le référent est chargé de l'actualisation de la protection des données avec le logiciel Madis.

**9 – AFFAIRES DIVERSES :**

- Fleurissement de la commune : Monsieur le Maire informe l'assemblée que des plants ont été commandés pour fleurir : la rue de la Grosse Pierre et la rue St Maxime dans le bourg d'Antezant ainsi que la rue du Prieuré du XVème dans le bourg de la Folatière.

**COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021****10 – COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :**

- 18 janvier 2021 : Conseil Communautaire à Essouvert : Éric POISBELAUD

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

**COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021**

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>SIGNATURES</b>
S. BICHON	
N. BUREAU	
S. DALSTEIN	
S. CALLOGNE	
G. LHOMMEAU	
M-F. MÉGRIER	
M.-Chr. FOVET	
C. SAVARY	
D. TANGUY	
E. POISBELAUD	
J. FUMOLEAU	